

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca



Crédit photo : Marie-Sophie Roy, photographe

Première rangée de gauche à droite :

Me Marie-Ève Paré, La Financière agricole du Québec (présidente sortante), Me Renée-Maude Vachon-Therrien, Langlois Kronström Desjardins (conseillère), Me Joanie Proteau, Michaud LeBel Avocats (présidente), Me Audrey Gagnon, Fasken Martineau DuMoulin (secrétaire-adjointe)

Deuxième rangée de gauche à droite :

Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin, LPL avocats (conseiller), Me Justin Tremblay, Directeur des poursuites criminelles et pénales (conseiller), Mme Geneviève Ouellet (chargée de projet), Me Christian Tanguay, Desjardins Sécurité financière (conseiller), Me Maxime Roy Martel, Thibault Roy Avocats

(conseiller), Me Patricia Blair, Direction générale des aff. jur. et législatives (deuxième vice-présidente), Me Jad-Patrick Barsoum, Joli-Coeur Lacasse (premier vice-président), Me Elise Bartlett (secrétaire), Me Simon St-Gelais, Barakatt Harvey (trésorier)

Absente de la photo :

Un nouveau conseil pour un nouvel exercice



Mot de la présidente
p. 4



Mot du bâtonnier
p. 5



La santé Mentale
p. 7

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674



Société québécoise d'information juridique



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Dépot légal 1985
Bibliothèque Nationale
du Québec

Publié cinq (5) fois par année
et tiré à 3900 exemplaires
et distribué gratuitement

Conception graphique :
TroisDeuxUn

Impression : Les impressions
Gauvin & Harbour inc.
1515, av. Saint-Jean-Batiste
Québec (Québec) G2E 5E2

L'équipe du Proforma

Me Elise Bartlett
Me Geneviève Verreault Tremblay
Me Nicholas Jobidon
Me Philippa Jabouin
Me Maude Bégin-Robitaille

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2012-2013

Me Joanie
Proteau
présidente



Me Jad-Patrick
Barsoum
1^{er} vice-président



Me Patricia
Blair
2^e vice-présidente



Me Simon
St-Gelais
Trésorier



Me Elise
Bartlett
Secrétaire



Me Audrey
Gagnon
Secrétaire adjointe



Conseillers (ères)

Me Christina Bouchard
Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin
Me Maxime Roy Martel
Me Christian Tanguay
Me Justin Tremblay
Me Renée-Maude Vachon-Therrien

Présidente sortante

Me Marie-Ève Paré



Prix Louis-Philippe Pigeon, appel de candidature

Le prix Louis-Philippe Pigeon vise à reconnaître et à souligner l'accomplissement d'un acte méritoire ou la contribution exceptionnelle d'un membre du Jeune Barreau de Québec, soit par une implication remarquable dans la communauté ou par des actions juridiques professionnelles ou sociales. Visitez notre site internet à www.jeunebarreaudequebec.ca pour les détails.

Tournoi de balle molle, édition 2012

Membres de la communauté juridique : **SOYEZ À L'AFFÛT !** Le JBQ organise à nouveau son populaire tournoi de balle molle, lequel aura lieu en septembre 2012. Surveillez le site internet du Jeune Barreau pour connaître la date de l'événement, de même que notre Infolettre : www.jeunebarreaudequebec.ca Les formulaires d'inscription seront distribués via l'infolettre du JBQ prochainement.

Tournoi de hockey bottines

Le samedi 21 avril 2012, s'est déroulé la 24^e édition du fameux tournoi de hockey bottines du Jeune Barreau de Québec. Huit équipes se sont disputé le titre de champion, dans une atmosphère fort agréable où régnait l'esprit d'équipe. Au terme d'une enlevante finale, l'équipe des Avocats de l'aide juridique a remporté les honneurs. BCF a néanmoins offert une excellente performance ! Félicitations aux équipes participantes, merci aux supporters et aux bénévoles de l'événement. C'est avec plaisir que nous vous disons :

À L'ANNÉE PROCHAINE !



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ NOUVEAU CONCEPT ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Votre entreprise est surchargée ?

Nous mettons à votre service une équipe de professionnels **qualifiés, autonomes**, qui peut vous aider **selon vos besoins**, à court, moyen ou long terme, **sans aucun engagement restrictif !**



Services offerts :
juridique, bureautique, comptabilité,
traduction, narration, soutien téléphonique

418 657-3232

mallar@mallarsb.com - www.mallarsb.com

Un nouveau Conseil pour un nouvel exercice



Par
Me Joanie Poteau

Depuis le 25 avril dernier, 13 nouveaux administrateurs formant le Conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec sont en poste. Ceux-ci sont prêts à relever de nouveaux défis et à voir aux affaires courantes du JBQ – lequel fêtera bientôt son centenaire. À titre de présidente du JBQ, il me fait plaisir de vous présenter les administrateurs. Le conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec est à votre entière disposition. N'hésitez surtout pas à communiquer avec eux. Les coordonnées complètes de ces derniers se trouvent sur le site Internet du Jeune Barreau de Québec (www.jeunebarreaudequebec.ca).

Me Jad-Patrick Barsoum occupe le poste de premier vice-président. Depuis son implication au sein du JBQ, Me Barsoum a su insuffler dynamisme, renouveau et rigueur à l'organisation. Il a également su relever d'importants défis et poursuivra cette lancée cette année. **Me Patricia Blair** agira à titre de deuxième vice-présidente, cette dernière s'avérant être une organisatrice hors pair et fait preuve d'un grand dévouement. Je pourrai également compter sur l'appui de notre trésorier, **Me Simon St-Gelais**, lequel gèrera les finances du JBQ pour une deuxième année consécutive. Me St-Gelais veille avec méticulosité et professionnalisme aux finances du JBQ. **Me Élise Bartlett**, à titre de secrétaire poursuivra son excellent travail à titre de responsable des communications au sein du JBQ. Elle pourra compter sur l'appui de **Me Audrey Gagnon**, à titre de

secrétaire-adjointe. La rigueur et l'expérience de Me Gagnon sauront guider le Conseil.

Le Conseil d'administration pourra compter sur l'appui six conseillers. Je souhaite la bienvenue à **Me Renée-Maude Vachon-Therrien**, **Me Justin Tremblay** et **Me Christian Tanguay**, que nous accueillons avec plaisir et enthousiasme au Conseil cette année. Nous pourrons à nouveau compter sur l'expertise de **Me Maxime Roy**, **Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin** et **Me Christina Bouchard**, ces derniers assumant plusieurs charges très importantes au bon fonctionnement du JBQ.

Finalement, l'équipe pourra compter sur les précieux conseils de notre présidente sortante, **Me Marie-Ève Paré**. Impliquée au JBQ depuis de nombreuses années, l'expertise et l'expérience ne font aucun doute. Cette dernière pourra guider le Conseil et celui-ci poursuivra avec fierté les travaux, projets et réflexions initiés par Me Paré.

Je remercie également **M^{me} Geneviève Ouellet**, chargée de projet au JBQ, pour son soutien indéfectible, son professionnalisme, sa rigueur et son dévouement envers l'organisation.

Me Ariane Gagnon-Rocque remporte le premier prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour son mémoire de maîtrise



Le 4 avril dernier, lors d'une cérémonie présidée par Mme Fatima Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, madame Ariane Gagnon-Rocque s'est vu attribuer le premier prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour son mémoire de maîtrise. À l'occasion du premier Forum des Rendez-vous de la démocratie, qui a succédé à la Journée du livre politique au Québec, l'Assemblée nationale a salué l'excellence du mémoire de madame Gagnon-Rocque intitulé : « *La peine*

en droit de l'environnement canadien : de la sanction dissuasive à une approche centrée sur la réparation de l'atteinte » effectué sous la direction des professeurs Paule Halley et Pierre Rainville.

Les Prix du livre politique et les prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant sont attribués aux auteurs d'ouvrages, de thèses de doctorat et de mémoires de maîtrise portant sur la politique au Québec et, plus spécifiquement, sur la vie, les acteurs et les institutions politiques. Les lauréats sont choisis par un jury indépendant composé d'universitaires issus de différentes disciplines.

Source : www.ulaval.ca

Pour votre chemise de toge...
et tellement plus!

Surmesur
COMPLETS. CHEMISES. ACCESSOIRES.

surmesur.ca 2299 Blv. Versant Nord Québec 418.683.1495

Le printemps est une époque de renouveau. Le Jeune Barreau de Québec ne fait pas exception à la règle. Depuis le 25 avril dernier, treize administrateurs sont entrés en fonction et ils sont motivés, déterminés et prêts à relever de nouveaux défis. Treize « jeunes », intéressés à s'impliquer au sein de leur ordre professionnel, à donner de leur temps malgré leur vie déjà bien remplie.

La jeunesse

Le rôle des jeunes, leur implication et leur place au sein des instances de tout acabit fait office de sujet de discussion depuis plusieurs années. Un jour, j'ai entendu un avocat d'expérience prononcer des paroles qui sont gravées dans ma mémoire et elles ont – en quelque sorte – conditionné mon désir d'implication. « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ». Cette citation du Cid de Corneille a-t-elle aujourd'hui perdu son sens? Les jeunes ont-ils encore leur place; et si oui, quelle est-elle ou plutôt, laquelle peuvent-ils occuper?

Les jeunes ont toujours contesté l'ordre établi, apporté avec eux une vague de changement, souhaité des réformes, questionné les façons de faire et espéré mieux pour la suite de leur existence. À une certaine époque – révolue diront certains les messages portés par la jeunesse étaient repris par les dirigeants et gouvernants. À titre d'exemple, étaient au cœur de la Révolution tranquille des jeunes qui espéraient autre chose pour la société québécoise. L'héritage laissé par ceux-ci est aujourd'hui inestimable. Toujours à cette époque, et durant la décennie suivante, plusieurs « jeunes » occupaient d'importantes fonctions au sein de l'État québécois. Dans les années 70 et 80, l'âge moyen au Conseil des ministres était de 40 ans, certains ministres étant dans la jeune trentaine. Depuis les dix dernières années, cette moyenne est beaucoup plus élevée.

Les jeunes sont-ils moins engagés, moins utiles? Est-ce qu'être jeune rime avec apprentissage et besoin de grandir, de cheminer? Est-ce une fois la jeunesse passée que l'on devient davantage pertinent? Quand cesse-t-on d'être « jeune » ?

Au fond, ces questions se résument facilement en une seule : quel est le rôle des jeunes? Si effectivement la valeur n'attend point le nombre des années et que l'âge ne constitue pas un étalon de mesure adéquat de l'expérience, force est d'admettre que les jeunes ont leur place. Encore leur faudrait-il la prendre.

Les membres du conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec ont choisi de saisir l'opportunité de prendre leur place, de s'impliquer. L'un des rôles du JBQ étant notamment de défendre les intérêts des jeunes avocats, celui-ci est de plus en plus actif afin de défendre ceux de ses membres. Pensons notamment à la participation de quatre jeunes du JBQ en commission parlementaire, l'hiver dernier, au sujet de l'avant-projet de Loi sur la réforme du Code de procédure civile. Au cœur du message véhiculé par ceux-ci se trouvait un objectif clair : proposer et suggérer des modifications afin de répondre aux besoins des jeunes avocats.

Le conseil d'administration du JBQ compte plusieurs membres pour qui l'implication fait partie de leur vie et ce, depuis déjà de nombreuses années. Malgré leur jeune âge, comme pourraient arguer certains, les membres du conseil d'administration du JBQ comptent plusieurs années d'implication, de bénévolat et de défense des intérêts d'un groupe donné. Fier de cet acquis et fort de la diversité qui le compose, le conseil d'administration du JBQ se fera un devoir d'être présent non seulement au sein de la communauté juridique de Québec, mais également au sein des instances de notre ordre professionnel.

L'implication des jeunes avocats se trouve au cœur de nos priorités. Nous redoublerons d'ardeur cette année afin que les jeunes avocats se sentent concernés par ce qui se passe au sein de leur ordre professionnel. Nous prendrons également position pour défendre les intérêts des jeunes avocats lorsque nécessaire. Nous miserons également sur la reconnaissance de l'engagement des membres du JBQ, qu'importe comment celui-ci s'exprime au quotidien, en mettant sur pied un « Gala reconnaissance ». Cette année sera également l'occasion de préparer le centenaire du Jeune Barreau de Québec qui arrive à grand pas.

Les jeunes ont-ils leur place? Le conseil d'administration du JBQ se permet d'affirmer que oui et fait le pari de prendre la place qui lui revient, sous le sceau de la pertinence et de l'engagement.

¹Par jeune nous entendons un avocat ayant dix ans et moins de pratique. En grande majorité, celui-ci est dans la vingtaine ou la trentaine.

Me Joanie Proteau

*Présidente du Jeune Barreau de Québec
presidence@jeunebarreaudequebec.ca*



Vous êtes appelé à la barre
www.barreau.qc.ca/quebec

Le 10 mai 2012 sera une date importante à retenir dans mon agenda de carrière, étant donné que c'est le jour où je suis devenu le bâtonnier de Québec. Je tiens à remercier celui à qui je succède, mon ami le bâtonnier Guy Leblanc, grâce à qui j'ai beaucoup appris et grâce à qui le Barreau de Québec a été magnifiquement représenté au cours de la dernière année. Croyez-moi, je suis conscient de la pointure des chaussures que je dois désormais porter, mais je suis également rassuré de le savoir à mes côtés pour siéger au Conseil du Barreau à titre de conseiller.

Le mot du bâtonnier



Me Rénald Beaudry
Bâtonnier de Québec
batonnier@quebec.qc.ca

Certes, il est de mon intention de continuer de porter les projets entamés par mon prédécesseur, notamment, en ce qui concerne la valorisation de l'image de notre profession, le jumelage entre le Barreau de Québec et celui de Bordeaux de même que la possibilité de susciter l'intérêt des consoeurs et confrères pour les affaires de notre barreau. Je souhaiterais que tous ensemble, nous trouvions des activités sociales et professionnelles qui permettraient à tous les membres de notre section de se rencontrer, de fraterniser et de réfléchir à l'avenir et aux enjeux de notre profession et du monde juridique en général. C'est ce qui m'amène à vous parler d'une première priorité de mon mandat, un projet ambitieux qui serait piloté en collaboration avec le Barreau du Québec, sous l'égide du bâtonnier élu, Me Nicolas Plourde, soit celui de demander la tenue d'états généraux sur la justice.

Il y a un manque flagrant de financement du ministère de la Justice, et ce, à tous les niveaux. Par exemple, les greffes des palais de justice qui fonctionnent à effectif réduit, le seuil d'admissibilité à l'aide juridique qui

est stagnant depuis de nombreuses années, les tarifs de l'aide juridique qui ne se règlent pas, le gouvernement du Québec qui semble vouloir revenir sur sa parole suite aux ententes de principe qui se sont conclues avec les Juristes de l'État, etc. Pour toutes ces raisons, nous croyons que tous les intervenants du milieu judiciaire doivent être conviés, tant les juges, les doyens de faculté, la Chambre des notaires, les présidents d'association, enfin, tous ceux qui ont, de près ou de loin à travailler avec le système judiciaire. Vous comprendrez qu'il s'agit d'un travail colossal et que nous devons tous y mettre l'épaule à la roue.

Ma deuxième priorité, un autre projet qui me tient particulièrement à cœur, il s'agit de la mise en œuvre de l'informatisation des palais de justice. Je trouve difficilement concevable qu'à l'ère des téléphones intelligents, des ordinateurs portables et des tablettes informatiques, que les palais de justice ne soient pas informatisés. Le CAIJ, organisme sœur du Barreau du Québec, se targue, à juste titre, de mettre une bibliothèque au bout des doigts de ses membres, mais il est encore impossible d'y avoir accès dans les salles d'audience. Il serait essentiel de pouvoir avoir accès à un réseau internet sans fil dans toutes les salles de cour.

Ma troisième priorité est la conciliation travail-famille. Le Barreau de Québec est conscient qu'il y a maintenant plus de 52 % de ses membres qui sont des femmes, conscient également qu'il existe encore un problème flagrant de rétention de ces membres dans la profession, conscient que la population est vieillissante et qu'elle devra être prise en charge par des proches. Le Comité sur la conciliation travail-famille du Barreau de Québec est à analyser les besoins des membres en cette matière, le cas échéant. Par la suite, le Barreau de Québec verra à mettre des solutions de l'avant, si nécessaire.

Ma quatrième et dernière priorité, est de réexaminer les choix financiers du Barreau de Québec, afin de recentrer nos priorités et nos besoins.

Je remercie les membres du prochain Conseil pour leur engagement et le dévouement qu'impliquent les fonctions qu'ils ont accepté de remplir. Je remercie également tous ceux qui participent de quelque façon que ce soit, aux affaires du Barreau de Québec, notamment nos indispensables présidents de comités.

Je débute ce bâtonnat en vous assurant de mon dévouement et de mon énergie, je suis ouvert à toutes vos suggestions. Je vous remercie de votre confiance et je vous souhaite une excellente année 2012-2013 !



PHOTO :

1^{re} rangée : Me Hélène Morency, conseillère de la pratique privée; Me Guy Leblanc, ancien bâtonnier; Me Rénald Beaudry, bâtonnier; Me Christine Gosselin, première conseillère; Me Sophie Gauthier, secrétaire.

2^e rangée : Me Jad-Patrick Barsoum, 1er vice-président du Jeune Barreau de Québec; Me Joanie Proteau, présidente du Jeune Barreau de Québec; Me Eugénie Brouillet, conseillère du corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval; Me Éric Hardy, trésorier; Me Carl Thibault, conseiller; Me Johanne Carrier, conseillère de l'administration publique et parapublique; Me Reynald Poulin, conseiller.



INVESTISSEZ SELON VOS VALEURS

Depuis quelques décennies, on parle de plus en plus d'investissement socialement responsable (ISR). Il s'agit en fait d'un placement effectué en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans négliger pour autant le potentiel de rendement.

ISR : de quoi s'agit-il ?

L'investissement socialement responsable existe sous plusieurs formes :

- L'exclusion qui consiste à écarter les titres d'entreprises actives dans des domaines comme le nucléaire, le tabac ou l'armement
- La sélection de titres fondée sur une analyse minutieuse des pratiques des sociétés sur les trois plans ESG
- L'actionnariat engagé qui se résume à utiliser le pouvoir de l'actionnaire et son droit de vote pour générer ou accélérer de l'intérieur le changement souhaité
- Le placement thématique dans des activités favorables à l'environnement et à la collectivité, comme les énergies propres et l'économie solidaire

Qui s'intéresse à ce type de placement ?

L'ISR n'est pas réservé à une élite. Il s'adresse à tout épargnant conscient de la portée de ses investissements sur l'environnement et la communauté. Il intéresse particulièrement celles et ceux qui souhaitent encourager des entreprises responsables ou ouvertes à améliorer leurs pratiques d'affaires.

Et le rendement ?

Bien sûr, les rendements passés ne sont nullement indicatifs des rendements futurs. Cependant, l'ISR repose sur le postulat voulant qu'une entreprise qui se soucie non seulement des risques financiers, mais aussi des enjeux ESG, est mieux préparée pour faire face aux défis du monde moderne et de l'économie mondiale. À long terme, une entreprise qui agit en citoyen responsable finit par séduire nombre d'investisseurs.

Les institutions financières ont élaboré des produits d'ISR accessibles et abordables, comme des fonds de placement et des portefeuilles tout en un, assurant ainsi une bonne diversification d'actifs. La plupart sont admissibles au REER et aux autres régimes enregistrés. Pour en savoir plus, parlez-en à votre conseiller en placement qui vous aidera à trouver les produits dont les orientations correspondent à vos valeurs.

2^e tournoi de soccer du JBQ

Rien pour arrêter nos équipes participantes !



La pluie, le froid et le vent : rien ne fut à l'épreuve de la détermination des huit équipes participantes !

C'est au stade Telus de l'Université Laval que s'est déroulé le deuxième tournoi de soccer du Jeune Barreau de Québec. La bonne humeur, le plaisir de jouer, l'esprit sportif et de compétition étaient au rendez-vous. Les équipes de BCF, Joli-Coeur Lacasse, Norton Rose, McCarthy Tétrault, Revenu Québec, Gagné Letarte, Fasken Martineau et Gravel Bernier Vaillancourt ont bravé les intempéries et ont offert aux spectateurs de très belles performances.

Se sont affrontés, en finale, JoliCoeur Lacasse et BCF. C'est finalement JoliCoeur Lacasse qui a remporté les honneurs, lors d'une finale chaudement disputée. Après le temps de jeu réglementaire et une prolongation, JoliCoeur Lacasse a obtenu gain de cause après des tirs de barrage.

Félicitations aux participants et merci à tous les membres du conseil d'administration du JBQ présents sur les lieux, de même qu'à Me Mathieu Dion, pour l'organisation du tournoi.



Bettez



L'offre Distinction, à la hauteur de votre réussite

Réalisez de nombreuses économies et profitez d'avantages distinctifs !

desjardins.com/jbq



Desjardins

La santé mentale : un nouveau défi pour le monde



Par
Me Maude Bégin-Robitaille*

Chronique juridique présentée par



Société québécoise
d'information juridique

Dans le Journal de Montréal du 7 février 2011, un titre alarmant : « Avocats en détresse. Les cas de dépression en hausse de 11 % depuis 2005¹ ». Cette statistique ne devrait en réalité pas nous surprendre. En effet, déjà en 1991, une étude réalisée par l'Université Johns Hopkins aux États-Unis nous apprenait que les avocats détenaient, tristement, le premier rang des professions comprenant la plus grande proportion de membres souffrant de dépression². Statistiques et études ne mentent pas : la santé mentale des employés, et ce dans tous les domaines d'emplois, est une composante moderne qu'un employeur ne peut plus ignorer puisque, « au Québec, 30 % à 50 % des absences du travail pour invalidité de longue durée (plus de six mois) seraient attribuables à des problèmes de santé mentale³ ».

Contrairement aux Européens, nous ne possédons pas au Canada de quotas d'embauche pour les personnes ayant un handicap psychologique : c'est plutôt sous l'angle du principe d'égalité que le cas des personnes handicapées est traité. Ainsi, la Charte des droits et libertés de la personne protège contre la discrimination l'employé ayant un handicap psychologique, comme la dépression, le trouble bipolaire ou encore un trouble de comportement, qu'il soit pathologique ou temporaire. La saga judiciaire d'Hydro-Québec, qui s'est transportée jusqu'en Cour suprême du Canada⁴, concernant le congédiement d'une employée souffrant d'un handicap mental ayant entraîné un taux d'absentéisme chronique, a clarifié le débat : l'employeur doit faire la preuve qu'il a, avant de congédier un salarié, satisfait à son obligation d'accommodement raisonnable jusqu'à la limite de la contrainte excessive. Par contre, l'accommodement ne peut aller jusqu'à dénaturer l'essence même du contrat de travail, soit une prestation de travail. Au Québec, les tribunaux d'arbitrage ont élaboré une jurisprudence abondante concernant l'accommodement en matière de handicap psychologique.

L'étude factuelle de cette jurisprudence est révélatrice de certaines tendances. Premièrement, un congédiement à la suite d'une longue période d'absentéisme dû à une dépression grave semble être le cas typique traité par les arbitres de griefs. En effet, la grande majorité des cas se rendant devant les arbitres sont généralement des cas lourds de handicaps psychologiques (troubles bipolaires, dépressions majeures, etc.). Ceci pourrait peut-être indiquer que les employeurs ont peu tendance à opter pour le congédiement dans les cas de troubles psychologiques légers, comme le burn-out.

Deuxièmement, la mesure d'accommodement la plus souvent demandée par l'employé et le syndicat est le retour progressif au travail. Cette mesure d'accommodement est rarement considérée par les tribunaux d'arbitrage comme constituant une contrainte excessive⁵. Par contre, il est possible de se demander si un simple retour progressif dans le même environnement psychosocial est d'une grande efficacité. En effet, il n'est pas rare de voir dans la jurisprudence un employé tenter son 4^e ou son 5^e retour progressif au travail sans succès⁶. Dans tous les cas, il est reconnu en littérature que l'accommodement, dont le retour progressif, n'aura pas de grandes chances de succès sans une intervention de tous les acteurs du milieu de travail (ressources humaines, collègues, directeurs, syndicats, etc.)⁷.

En terminant, les tribunaux ontariens, dans la foulée de l'arrêt Lane⁸ où un employé souffrait d'un handicap psychologique, ont réaffirmé la pertinence des deux étapes d'accommodement que l'employeur doit remplir pour satisfaire à son obligation : une étape procédurale, consistant en l'obtention de toutes les informations adéquates sur le handicap psychologique de l'employé, et une étape substantielle, où il devra prouver qu'il a accommodé l'employé jusqu'à la contrainte excessive⁹. Il sera intéressant de suivre si cette approche, peu utilisée par les tribunaux d'arbitrage québécois, saura teinter le droit et y trouver la même popularité qu'en Ontario. Quant aux avocats du Jeune Barreau, il est de notre devoir de suivre les tendances et de garder à l'esprit le droit de tous les travailleurs, incluant les avocats les plus chevronnés, de travailler dans un environnement psychosocial sans risque pour la santé mentale.

*L'auteure assiste la professeure Anne-Marie Laflamme dans le cadre du projet de recherche *Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes atteintes d'un problème de santé mentale par l'accommodement raisonnable : mythe ou réalité?*, subventionné par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), dont sont issues les données préliminaires mentionnées dans cet article.

¹ JOURNAL DE MONTRÉAL, « Avocats en détresse. Les cas de dépression en hausse de 11 % depuis 2005 », 2011, [en ligne] <http://tvanouvelles.ca/1cn/infos/national/archives/2011/02/20110207-060400.html>

² ALLAN, B. R., « Le droit. Une profession en détresse? », 1999, [en ligne] <http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol31no8/detresse.html>

³ LEMIEUX, P. et CORBIÈRE, M., « Retour au travail : le rôle des acteurs clefs », 2010, [en ligne] <http://www.affairesh.ca/gestionnaires/solutions-gestion/fiche.aspx?p=402600>

⁴ Hydro-Québec c. Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ), 2008 CSC 43

⁵ Par exemple, Commission scolaire de la région de Sherbrooke et Syndicat de l'enseignement de l'Estrie, D.T.E. 2007T-126 (T.A.)

⁶ Par exemple, Centre de santé et de services sociaux Drummond et Syndicat des professionnelles et professionnels en soins infirmiers et cardiorespiratoires de Drummondville (FIQ), D.T.E. 2011T-146 (T.A.)

⁷ Idem, note 3

⁸ Lane v. ADGA Group Consultants Inc., 2007 HRTO 34 (CanLII)

⁹ HAMILTON LAW ASSOCIATION, « Mental Illness and Addiction : Workplace Challenges », 2011, [en ligne] <http://www.evansphilp.com/documents/Seminars/Mental%20Illness%20and%20Addiction%20-%2020HLA%20Paper%20Jan%202011.pdf>



Question d'étiquette



Par
Geneviève Verreault-Tremblay

L'étiquette n'est pas l'apanage de la bourgeoisie. Il s'agit plutôt du soin et de l'attention que l'on porte à sa propre image pour plus d'aisance et de respect pour les autres. Me Verreault Tremblay vous livre le résumé de certaines lectures, avec un brin d'humour et sans prétention.

Se retrouver à table dans un contexte professionnel comporte sa dose d'incertitude pour qui n'est pas familier avec les rudiments de la table. Les ustensiles, la serviette, la tenue, l'assiette... tant d'éléments avec lesquels il nous faut apprendre à composer. Voici quelques rappels qui pourront vous être utiles tant au restaurant que dans un banquet.

Tentons d'abord d'apprivoiser la scène en rappelant certains éléments que l'on dit incontournables du couvert. L'assiette à pain, généralement accompagnée d'un couteau à beurre, est située à votre gauche. Si votre voisin a jeté son dévolu sur votre assiette à pain, utilisez l'assiette qui se trouve devant vous. Le pain est d'abord rompu, beurré dans l'assiette, puis porté à la bouche. On évite ainsi de déchirer à pleines dents l'entièreté du morceau de pain qui nous est offert. La serviette se dépose sur les cuisses au moment de passer à table. Elle y demeurera jusqu'à la fin.

Quant à la tenue des ustensiles, deux écoles de pensée cohabitent. Dans les deux cas, on coupe les aliments de la même façon, la fourchette se tenant dans la main gauche les dents piquées dans le butin; le couteau, dans la droite. On tient la fourchette dans la paume de la main, l'index sur le manche, les dents vers le bas. On évite aussi le style plus rustique,

et ses dérivés, qui consiste, par exemple, à tenir le manche de la fourchette avec la main entière afin d'immobiliser avec autorité, et de façon perpendiculaire à l'assiette. Ce style peu gracieux peut vous donner les airs d'une personne affamée inquiète que la protéine animale ne quitte l'assiette spontanément. Demeurez zen et souvenez-vous que les suprêmes de poulet, pas plus que les bavettes de bœuf, ne fuient l'assiette. Quant au couteau, il se tient de la même façon. C'est au moment de porter l'aliment à la bouche (et non la bouche à l'aliment) que les deux styles se distinguent : à l'européenne, la fourchette demeure dans la main gauche, dans la même position et la nourriture est simplement portée à la bouche avec un mouvement de l'avant-bras et du poignet. À l'américaine, on dépose le couteau et on fait plutôt transiter la fourchette de la main gauche à la droite, puis on déguste. Si la description de la méthode européenne paraît plus complexe, celle-ci demeure, dans les faits, plus simple et moins bruyante une fois qu'on y est habitué.

Par ailleurs, même es qualite de participant à une passionnante (ou non) conversation, on ne parle pas la bouche pleine. On ne tente donc pas de camoufler la bouche pleine avec une main... cette technique de camouflage n'en est simplement pas une! Prenez aussi de petites bouchées, le tout sera simplifié, et le plaisir, prolongé!

Vous ne buvez pas, ou plus, de vin? Évitez de mettre la main sur le verre. Laissez-vous simplement servir et ne consommez pas ce qui est dans votre verre. Il y a peu de chances qu'on rajoute du vin à un verre déjà plein! Votre plat n'est pas assez salé? Vous le savez parce que vous y avez goûté (puisque l'apport quotidien en sodium d'un plat ne se mesure pas à l'œil nu)! Évitez donc de saler avant d'avoir goûté. Au besoin, demandez que l'on vous passe la salière plutôt que de sortir votre bras canadien!

L'étiquette à table fait l'objet de plusieurs ouvrages. Si vous désirez en savoir plus, je vous recommande, notamment, l'ouvrage *Sacrée politesse!* de madame Louise Masson.



GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE INC.
HUISSIERS DE JUSTICE

Depuis
1966

800, boul. des Capucins,
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service
Expérience disponible EN TOUT TEMPS
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)
Fax : 418 522-9911
Sans frais : 1 800 463-6267

Présenté par



5^e Concours oratoire du JBQ : La tradition se poursuit !

C'est au Hilton Québec, le 30 mai dernier, que se sont donné rendez-vous 11 participants afin de prendre part au Prix de l'Orateur JBQ 2012 – en partenariat avec SOQUIJ. Sous l'œil attentif de nos 5 juges invités, soit l'honorable Jean Bouchard, j.c.a., l'honorable Denis Jacques, j.c.s., l'honorable Pierre A. Gagnon, j.c.q., Monsieur le bâtonnier de Québec, Me Rénald Beaudry et Me Maxime Roy, nos participants ont livré des performances mémorables.

Me Arnaud Gingras-Tremblay (Norton Rose), Me Ioana Moise (Gingras Vallerand), Me Guillaume Saindon (Morency), Me Raphaëlle Dupras-Leduc (Procureur Général du Québec), Me Jean-François Paré (O'Brien), Me Sylvain Aubé (Carré Avocats), Me Marie-Andrée Garneau (Procureur Général du Québec), Me Renaud Laliberté (Sarailis Avocats), Me Myralie Roussin (Myralie Roussin, avocate), Me Romy Daigle (Procureur Général du Québec) et Me Alexandre Gilbert-Vanasse (Lavery) ont allié rigueur, jeu d'esprit, anecdotes et analyse, devant un public conquis. Ce concours, destiné à promouvoir l'art oratoire au sein de notre profession, permet aux membres du JBQ de faire valoir leur talent de plaideur, de penseur, de philosophe et même d'acteur! En effet, les onze participants ont fièrement discoursé sur des thèmes à saveur philosophique. La maîtrise de la langue, la facilité de communication, la richesse du vocabulaire, l'originalité et le charisme sont des qualités importantes dans notre profession. C'est, en autres, pour ces raisons que le Jeune Barreau de Québec organise ce concours oratoire.

C'est Me Renaud Laliberté, grâce à un exposé sur le sujet « Les médias sociaux sont-ils là pour rester? » qui a remporté les honneurs. Me Laliberté se mérite une bourse de 1000 \$ et représentera fièrement le Jeune Barreau de Québec lors des *Concours oratoires internationaux* « Prix Paris-Montréal », lors de la Rentrée du Barreau de Montréal.

RSVP, Le Bal Philanthropique

Le Jeune Barreau de Québec est fier de s'associer à l'événement RSVP — le Bal Philanthropique, qui aura lieu le 20 octobre prochain, à Québec.

Organisée par un groupe de jeunes professionnels de différents horizons en collaboration avec les Jeunes Philanthropes de Québec, le Jeune Barreau de Québec et les Jeunes C.A., cette soirée privée, haut en couleurs, a pour objectif de faire le don de l'ensemble des profits de l'événement à la Fondation Les petits bonheurs d'école, qui facilite l'intégration de jeunes défavorisés à l'école primaire par un soutien affectif, moral et financier.

De par son association à la soirée, le Jeune Barreau de Québec donnera accès à un nombre prédéterminé de billets à ses membres. Le nombre de billets étant limité, vous devez signifier votre intérêt dans les meilleurs délais pour recevoir une invitation afin d'accéder à la prévente de billets. Vous recevrez l'invitation par courriel directement du comité organisateur de l'événement après le lancement de celui-ci, qui vous donnera toutes les instructions nécessaires et répondra à vos questions.



Photo : « Le Gagnant, Me Renaud Laliberté, entouré des membres du jury, de la présidente du Jeune Barreau de Québec et du président du Comité organisateur de l'événement »

Dans une formule revampée cette année, l'événement a été suivi d'un cocktail où participants et membres de la communauté juridique de Québec ont pu échanger dans une ambiance décontractée.

Le conseil d'administration du JBQ remercie Me Simon Bégin, président du comité organisateur du Concours pour son dévouement et son professionnalisme.

À l'année prochaine !



Date : 20 octobre 2012

Heure : Tapis rouge 21 h à 22 h

Cocktail dînatoire • Artistes invités • Alcools de renom

150 \$ le billet (175 \$ après le 1^{er} septembre)
pour les membres du Jeune Barreau de Québec

www.balphilanthropique.com

Pour manifester votre désir de recevoir une invitation pour cet événement faire parvenir un courriel à jbq@jeunebarreaudequebec.ca. Mentionnez RSVP — le bal philanthropique en objet.

Places limitées

Information :

Me Elise Bartlett • jbq@jeunebarreaudequebec.ca

Formations

Rôle de L'Autorité des marchés financiers et des tribunaux quant à l'application de la Loi sur la distribution de produits et services financiers

CONFÉRENCIER :

Me Stéphane Harvey, avocat au sein du cabinet Barakatt Harvey, s.e.n.c.r.l.

DATE :

Le 12 juin 2012, de 12 h 30 à 14 h (aucun repas ne sera servi)

LIEU :

Salle des mariages du Palais de justice de Québec, Local RC-14

COÛT :

20 \$ pour les membres du Jeune Barreau de Québec 40 \$ pour les non membres. La conférence est en voie d'accréditation par le barreau pour une durée de 1 h 30

INSCRIPTION :

M^{me} Caroline Potvin au (418) 529-0301, poste 25
formation@quebec.barreau.qc.ca

INFORMATIONS :

Me Christina Bouchard au (418) 682-9966
(Responsable de l'activité)

Pour plus d'informations sur cette activité, consultez notre site Internet au www.jeunebarreaudequebec.ca, sous l'onglet « Activités et Services »



2^e Colloque franco-québécois en Droit, Santé, Travail

Présenté par la Faculté de droit de l'Université Laval et le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT)

Protection de la santé, sécurité et dignité du salarié

14-15 juin 2012
Pavillon d'optique, photonique et laser | Salle 1168
2375, rue de la Terrasse | Université Laval, Québec

* L'activité est reconnue par le Barreau du Québec pour 11 unités de formation continue.

TARIFS Régulier : 250 \$ | Étudiant à temps complet (12 crédits ou plus) : 50 \$
INSCRIPTION ET PAIEMENT Information : Melanie.Dufresne@fd.ulaval.ca
Téléphone : 418 656-2131, poste 2217

Le programme est disponible sur le site internet dédié au Colloque en Droit/Santé/Travail www.crimt.org/ECHAP2012.html

Logos: Conseil de recherches en Sciences humaines du Canada, Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, Canada, Fonds de recherche en santé publique Québec, CRIMT, Université Laval, Université Lila-2 Droit et Santé, Faculty of Pharmacy, Université de Montréal, FRED.

Avis de recherche

LE JBQ A BESOIN DE VOUS !

Plusieurs comités du Jeune Barreau de Québec sont à la recherche de bénévoles : Le comité sur les services aux membres, bénévoles pour le Service de consultations à la Cour du Québec, division des petites créances, comité sur la formation.

Ces comités seront appelés à jouer un rôle important et dynamique au sein de l'organisation cette année.

Le JBQ est donc à la recherche d'idées novatrices et différentes. Tu souhaites t'impliquer? Tu as quelques

heures de ton temps à donner? N'hésite pas à communiquer avec le conseil du JBQ.

Une description du mandat attribué à ces comités est disponible sur le site Internet du JBQ.

Pour plus d'informations ou pour manifester son intérêt : Madame Geneviève Ouellet, chargée de projet du JBQ
jbq@jeunebarreaudequebec.ca



Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

Analyse pragmatique et fonctionnelle... de la fronde étudiante



Par
Me Nicholas Jobidon

La Belle Province subit son propre séisme humain depuis l'annonce d'une augmentation des frais de scolarité en février dernier. Chants et slogans, mouvements de masse, pancartes et bannières, on en voit littéralement de toutes les couleurs dans les grandes villes du Québec.

Quatre couleurs font plus particulièrement les manchettes. Telle la Ronde des quatre saisons, de petits carrés à la Vanille-Pistache-Chocolat-Citron (ou plutôt, Fraise-Citron, mais le chocolat c'est tellement bon...) font régulièrement les manchettes pour faire valoir le point de vue d'un des groupes qui s'est démarqué jusqu'à ce jour.

La couleur primaire, la première et la plus répandue, c'est le rouge : le petit carré en forme de feu de circulation épinglé au col de chemise ou à la sacoche signifie l'adhésion au mouvement des étudiants contre la hausse. Il s'agit du même symbole qui avait été utilisé en 2005 et qui s'était terminé avec un changement de position du gouvernement. Avant longtemps, un autre mouvement, celui des étudiants pour le retour en classe (voire pour la hausse), s'est mis à arborer le carré vert (ou parfois le cercle vert, qui reflète davantage le symbolisme routier). Est ensuite apparu le carré jaune, au support d'un compromis : 75 % d'augmentation sur dix ans plutôt que cinq. Finalement, suite à la tournure violente qu'a prise la manifestation de Victoriaville, surgissent les carrés blancs, supportés surtout par les parents qui réclament le retour à la paix sociale au moyen d'un moratoire sur les frais de scolarité. Ironiquement, toutes ces couleurs se combinent notamment pour

peindre le drapeau du Myanmar, pays détenant le titre peu envieux du lieu de la plus longue guerre civile au monde. Coïncidence?

Le mouvement (c'est-à-dire, les carrés rouges), qui ne craint ni la pluie, ni les policiers, ne fait pourtant mentir que partiellement la chanson classique des Cowboys Fringuants : on y retrouve les mêmes « types un peu extrémistes [en] suits de ninja et cagoulés », responsables d'une certaine perte de crédibilité du mouvement. Cette crédibilité vaut son poids en or virtuel puisque la question des frais de scolarité deviendra sans doute un enjeu électoral lors de l'appel aux urnes qui viendra vraisemblablement dans les prochains mois.

Les négociations entre étudiants et dirigeants politiques se sont avérées aussi fertiles qu'un lopin de terre en plein pergélisol. Pour mettre fin aux revendications à un « droit à l'éducation » (qui n'est certainement pas enseigné dans les facs de droit), le gouvernement Charest a donc adopté une loi spéciale protégeant le droit d'avoir accès à l'éducation (nous rappelant ainsi que notre premier ministre n'est pas dénué d'un sens de l'humour), malgré l'appel du Barreau au respect de la primauté du droit et sa suggestion de procéder à une médiation. La loi interdit notamment les manifestations de 50 personnes ou plus à moins que certaines informations n'aient été communiquées aux forces policières. Cet accroc à la liberté d'expression est-il justifiable dans une société libre et démocratique? Chose certaine, il s'agit d'un formidable coup de politique qui en coupera le souffle au mouvement étudiant : « Liberty in this [la

liberté d'expression politique] is little less vital to man's mind and spirit than breathing is to his physical existence » (Switzman c. Elbing, juge Rand).

Pourtant, la question de l'augmentation des frais de scolarité ne dépasse-t-elle pas les montants en litige? Il s'agit tout d'abord d'une question idéologique : le Québec doit-il se diriger vers le modèle anglo-américain, où les étudiants en droit (dans les écoles privées) se creusent une dette moyenne de 125 000 \$, (soit l'équivalent d'un ou deux reins sur le marché noir)? Ou plutôt vers le modèle franco-nordique de la gratuité scolaire, dont l'efficacité est fortement débattue? Cette décision avait été prise dans le contexte de la Révolution tranquille à la suite du rapport Parent prônant la gratuité. Plusieurs pas ont été faits dans cette direction. Veut-on vraiment retracer nos pas dans la neige, si tant est que ceux-ci sont encore visibles au printemps... érable?

Par ailleurs, la fronde étudiante ne donne-t-elle pas l'opportunité de se poser certaines questions plus larges sur le système d'éducation québécois, notamment sur la qualité des enseignements prodigués par les universités? Qu'en est-il de l'éternel malaise entre les formations professionnelles versus les formations critiques ou de culture générale? Que vaut et combien vaut un diplôme postsecondaire délivré par une institution québécoise? La dernière réforme majeure date de la Révolution tranquille... peut-être est-il temps de rouvrir les livres!

LES IMPRESSIONS
GAUVIN & HARBOUR INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini
et le respect des délais fixés
sont importants pour vous.
Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur
de votre bulletin
Proforma...

Et de tous
vos projets.

Téléphone : (418) 872-6003

Télécopieur : (418) 872-0259

gauvin.harbour@qc.aira.com

Actualité juridique

- **Me Geneviève Baillargeon-Bouchard** s'est jointe à la société Poudrier Bradet. Elle pratique principalement en droit du travail ainsi qu'en droit administratif.
- **Me Nancy Auger** et **Me Claudia Tardif** se sont associées et exercent maintenant sous la raison sociale Auger Tardif.
- **Me Frédéric Rousseau** exerce maintenant au 400, boulevard Jean-Lesage, bureau 230, Québec, QC, G1K 8W1.
- Quatre nouveaux avocats se sont joints au bureau Cain Lamarre Casgrain Wells à Québec. Il s'agit de **Mes Jean Houle, Louis Ste-Marie, Sylvain Chabot** et **Joanie Simard**.
- **Me Jean-François Boucher** s'est joint au cabinet Bouchard, Pagé, Tremblay.

L'AFFAIRE CASTOR HOLDINGS
34 JUGEMENTS
1951 PAGES DE TEXTES INTÉGRAUX

DISPONIBLE EN
23 RÉSUMÉS SOQUIJ :
MOINS DE 40 PAGES

CONCENTREZ-VOUS
SUR L'ESSENTIEL

soquij.qc.ca/abonnement/promo.php



SOQUIJ

Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettre votre information à l'adresse suivante : proforma@jeunebarreaudequebec.ca

Calendrier des activités

14 juin 2012 — Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
« Autopsie de la crise financière de 2008 » (1,5 h)

15 juin 2012 — Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
« Contraintes légales, contractuelles et en matière de taxes à la consommation dans le cadre d'une réorganisation corporative » (3 h)

24 août 2012 — Tournoi de golf du Barreau de Québec
Club de golf Le Mont Tourbillon

30 août 2012 — Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
« Et si je me cuisinais une conciliation travail-famille à mon goût ! » (1,5 h)

13 septembre 2012—Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Colloque Québec-Versailles, Musée de la civilisation

13 septembre 2012—Rentrée judiciaire Palais de justice de Québec, Palais Montcalm

20 septembre 2012—Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
« La Commission des lésions professionnelles » (1,5 h)

*Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le www.barreau.qc.ca/quebec dans la section « Calendrier des activités »



AU MARQUIS DE BRUMMELL
www.marquisbrummell.ca
657 3^e Avenue, Limoilou, Québec
418-529-6897 1-877-529-6897
Fax : 418-529-8691

VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE
ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE